

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Dr Philippe Wilmes a pris connaissance du communiqué de presse diffusé ce jour par le Parquet de Luxembourg.

Une telle évolution de la procédure était attendue, dans la mesure où Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale avait transmis une copie de son arrêté du 22 avril 2026 au Ministère public.

Agissant pour le compte de notre mandant, nous nous sommes spontanément rapprochés du Parquet, dès la notification dudit arrêté et avons, par courrier, informé l'autorité judiciaire de notre pleine et entière disponibilité à lui communiquer l'ensemble des éléments utiles au traitement du dossier

À cette occasion, et ainsi qu'indiqué dans le communiqué de presse, une prise de position écrite circonstanciée émanant du Dr Philippe Wilmes, étayée par des pièces complémentaires, a été transmise.

Notre mandant coopéra pleinement avec les autorités d'enquête afin que toute la lumière puisse être faite sur cette affaire et sur les reproches formulés à son encontre, qu'il continue de contester fermement.

Luxembourg, le 28 mai 2026

Me Alexeji NICKELS

Me François PRUM

---

### **TURK & PRUM** Avocats à la Cour

13A, avenue Guillaume  
L-1651 Luxembourg

TVA : LU15215352

T. : +352 45 07 32 -1

E-mail : [turkprum@pt.lu](mailto:turkprum@pt.lu)

[www.turkprum.lu](http://www.turkprum.lu)

European Law Firm\*

member of EEIG  
[www.european-law-firm.com](http://www.european-law-firm.com)

#### **Associés**

François PRUM  
Ancien Bâtonnier  
François TURK  
Danielle WAGNER  
François DELVAUX  
Anne PRUM

#### **Avocats à la Cour**

Martine LAMESCH  
Nora HERRMANN  
Louise VARCONI  
Alexeji NICKELS  
Alexandre GRIGNON

#### **Avocats**

Djokhar GHARBI  
Burak KIRAZ  
Claudia COLLARINI  
Valérie TURK  
Louise WELTER